

Municipalité de Verchères

581, route Marie-Victorin, Verchères (Québec) J0L 2R0
téléphone (450) 583-3307, télécopieur (450) 583-3637
www.ville.vercheres.qc.ca courriel : mairie@ville.vercheres.qc.ca

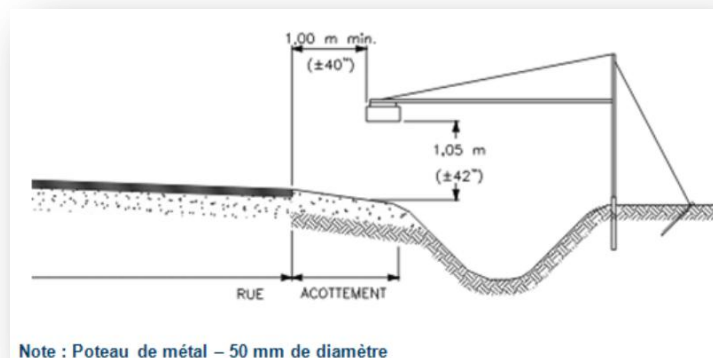
Objet : Les boîtes aux lettres

Les boîtes aux lettres rurales font partie du paysage québécois depuis de nombreuses années. La Municipalité reconnaît l'importance pour un propriétaire rural d'avoir une boîte aux lettres près de son entrée privée. Toutefois, les boîtes aux lettres doivent être installées de façon à ne pas réduire la visibilité des automobilistes, ni nuire à la sécurité routière ou aux travaux d'entretien. De plus, leur emplacement doit respecter les normes de Poste Canada et permettre des opérations de déneigement sécuritaires et efficaces.

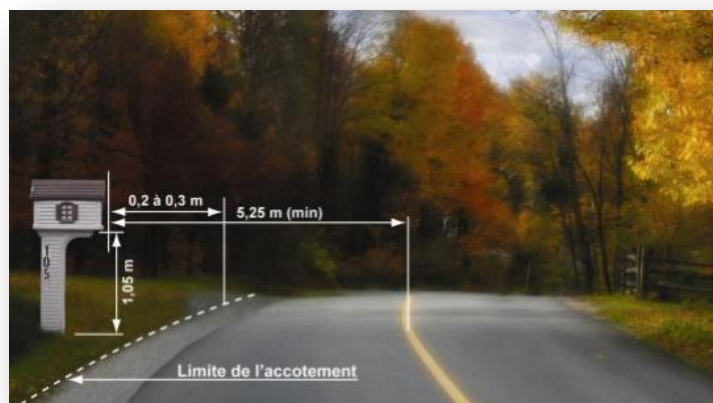
Nous désirons donc porter à votre attention, les règles de base pour la bonne mise en place d'une boîte aux lettres en milieu rural.

Votre boîte aux lettres doit être installée de l'une des deux méthodes suivantes :

- a) En présence d'un fossé (remblayé ou non):



- b) Sans fossé :



Si un bris survient et que l'installation de votre boîte aux lettres ne respecte aucune des deux méthodes présentées ci-haut, nous ne pourrions vous aider à obtenir dédommagement.

Bon hiver !